



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2023/14



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
19 septembre 2023

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Troisième session de 2023
Nairobi, 28–30 novembre 2023
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport de la Directrice exécutive sur l'analyse des
principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau
Programme pour les villes par les États Membres**

Principaux obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes par les États Membres

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa première session de 2023 (HSP/EB.2023/7), dans lesquelles la Directrice exécutive a été priée de soumettre au Conseil exécutif, à sa troisième session de 2023, un rapport analysant les principaux obstacles à la mise en œuvre par les États Membres du Nouveau Programme pour les villes.
2. Il est maintenant établi que le monde a pris du retard dans la réalisation des objectifs de développement durable. S'agissant en particulier de l'objectif de développement durable 11, plus de la moitié des indicateurs évalués dans le *SDG 11 Synthesis Report 2023: Rescuing SGD 11 for a Resilient Urban Planet (Rapport de synthèse sur l'ODD 11 de 2023 : sauver l'ODD 11 pour une planète urbaine résiliente)*, qui a été présenté au forum politique de haut niveau à New York en juillet 2023, sont actuellement loin d'être atteints, et le rapport appelle à une action urgente pour sauver l'objectif de développement durable 11¹. Par ailleurs, certains éléments indiquent des insuffisances en matière de mobilisation et de capacités pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes, notamment dans les régions qui connaissent une urbanisation rapide. Cette situation se reflète dans le faible nombre de rapports soumis par les États Membres concernant le Programme, qui rend difficile l'évaluation exhaustive des progrès accomplis à l'échelle mondiale.
3. Pour s'attaquer à ces problèmes en tirant parti de la dynamique créée par la réunion de haut niveau convoquée en avril 2022 par le Président de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, le Conseil exécutif a décidé, à sa première session de 2023 (voir document HSP/EB.2023/7), de prier le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) d'élaborer un rapport sur les principaux obstacles à la mise en œuvre par les États Membres du Nouveau Programme pour les villes,

* HSP/EB.2023/10.

¹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *SDG 11 Synthesis Report 2023: Rescuing SDG 11 for a Resilient Urban Planet (Rapport de synthèse sur l'ODD 11 de 2023 : sauver l'ODD 11 pour une planète urbaine résiliente)* (Nairobi, 2023).

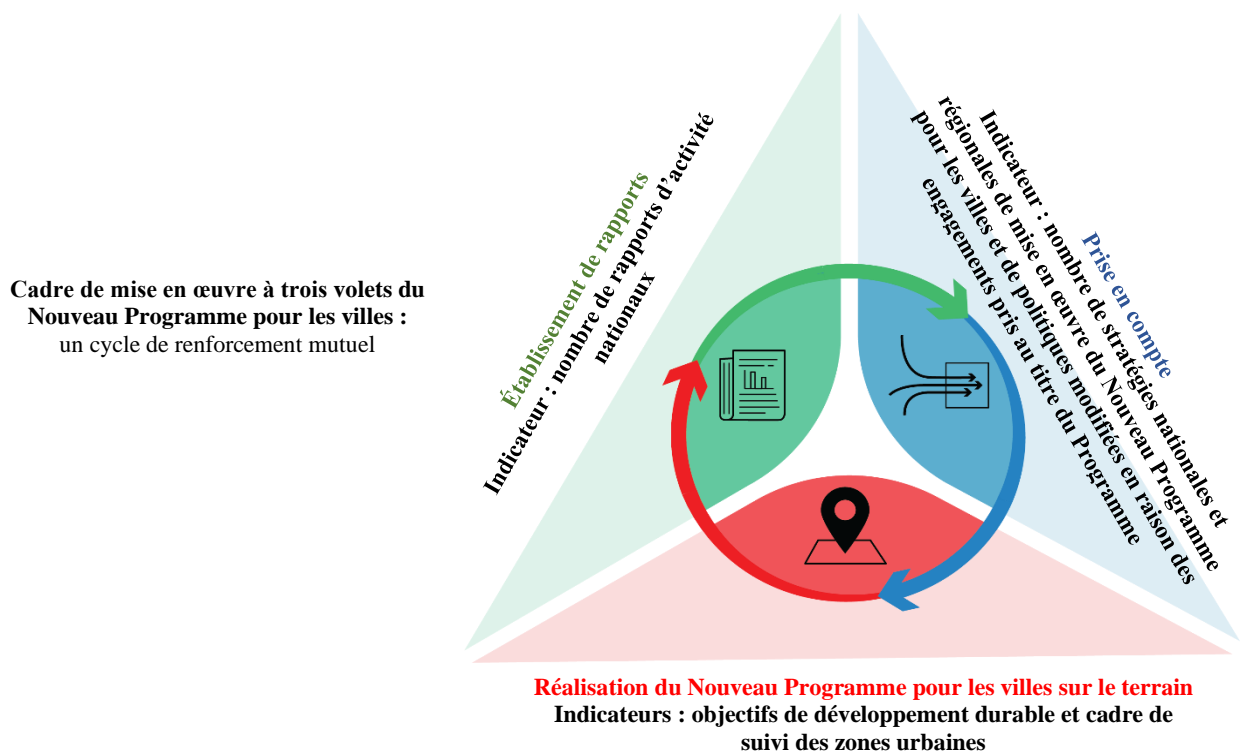
comprenant un examen des difficultés pouvant être rencontrées dans le cadre d'activités liées à l'établissement de rapports, au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la communication.

II. Cadre de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

4. Les autorités nationales et locales ainsi que d'autres acteurs doivent prendre des mesures spécifiques pour concrétiser la vision et les engagements inscrits dans le Nouveau Programme pour les villes. À cette fin, trois étapes importantes doivent être franchies (voir figure 1). Premièrement, le Programme doit être intégré ou pris en compte dans des politiques, stratégies et investissements nationaux et infranationaux. Deuxièmement, des mesures doivent être prises pour accélérer les progrès dans la concrétisation de la vision énoncée dans le Programme et des engagements porteurs de changement qu'il contient. Troisièmement, les progrès accomplis dans la réalisation du Programme doivent faire l'objet d'un suivi et de rapports, notamment pour améliorer sa prise en compte et sa mise en œuvre à l'avenir. Si les trois étapes sont essentielles pour tout cycle de mise en œuvre du Programme, les approches varient considérablement en fonction des priorités, capacités et processus en matière de développement urbain afférents à différents contextes. En outre, les trois étapes ne sont ni mutuellement exclusives ni strictement chronologiques.

Figure 1

Cadre de mise en œuvre à trois volets du Nouveau Programme pour les villes



5. Quelle que soit la nature de la mise en œuvre, il est essentiel de mettre en place des processus efficaces d'établissement de rapports permettant de suivre et d'analyser les progrès accomplis dans la réalisation du Nouveau Programme pour les villes afin d'ajuster les stratégies de mise en œuvre aux niveaux régional, national et infranational. Des indicateurs simples peuvent être utilisés pour suivre les progrès dans les trois étapes du renforcement de la mise en œuvre du Programme. S'agissant de la prise en compte du Programme dans l'élaboration des politiques, on peut recenser les stratégies nationales et régionales de mise en œuvre du Programme ainsi que le nombre de politiques qui ont été modifiées en raison des engagements pris au titre du Programme. Pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme sur le terrain, l'ensemble complet des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et le cadre distinct des indicateurs du Programme ont désormais été intégrés dans le cadre mondial de suivi des zones urbaines d'ONU-Habitat, ce qui permet à tous les pays de faire rapport plus facilement sur les deux programmes mondiaux et de réduire la duplication des efforts. En ce qui concerne l'établissement de rapports sur le Nouveau Programme pour les villes, le nombre de rapports nationaux sert d'indicateur direct. De plus, il serait utile d'examiner les

références faites à la mise en œuvre du Programme figurant dans les rapports sur d'autres programmes mondiaux (par exemple, les examens nationaux et locaux volontaires des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, la dimension urbaine des contributions déterminées au niveau national en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, etc.).

6. La section ci-après recense les principaux obstacles au cycle de mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, à savoir la prise en compte, l'obtention de résultats sur le terrain et l'établissement de rapports, sur la base de données factuelles tirées de rapports nationaux et d'autres sources.

III. Obstacles à la prise en compte du Nouveau Programme pour les villes

7. Une étape nécessaire de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes est son intégration ou sa prise en compte dans les cadres nationaux et infranationaux de politique générale, de planification et de financement. Plusieurs régions ont entrepris d'adapter le Programme à un contexte régional, notamment au moyen des stratégies régionales de mise en œuvre de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Europe, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Afrique². Certains pays, dont l'Afrique du Sud, l'Espagne, le Kenya et la Suède, ont également établi leur propre stratégie nationale de mise en œuvre du Programme en adaptant ce dernier à leur contexte national. Des efforts similaires ont été déployés par des associations professionnelles, comme l'Institut canadien des urbanistes qui a créé en 2017 un comité chargé de faire connaître les objectifs du Programme aux urbanistes canadiens afin d'aider à promouvoir sa prise en compte et sa mise en œuvre. Malgré ces efforts, peu d'éléments semblent indiquer qu'à ce jour, le Programme a été pris en compte à grande échelle.

8. Un examen des données disponibles révèle plusieurs contraintes importantes qui entravent l'intégration du Nouveau Programme pour les villes dans les plans, politiques et stratégies en place aux niveaux national et local, notamment les obstacles décrits ci-après :

- a) Malgré la portée globale du Programme, on a omis de définir, au moment de son adoption, un cadre établissant l'ordre de priorité entre les indicateurs convenus pour mesurer les résultats ;
- b) Le Programme, qui énonce un idéal et des ambitions de haut niveau, ne comporte pas de cibles ni d'indicateurs de mise en œuvre correspondants, convenus à l'issue de consultations, ni de plan de suivi ;
- c) Les processus nationaux et locaux d'élaboration des politiques accordent une priorité plus élevée aux autres programmes et cadres mondiaux qu'au Programme ;
- d) Les décideurs à différents niveaux et d'autres parties prenantes ne connaissent et ne comprennent pas suffisamment le Programme ni son rôle clef d'accélérateur de la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres programmes mondiaux ;
- e) Certains perçoivent une rivalité entre le Programme et l'objectif de développement durable 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) ;
- f) Les changements fréquents à la tête des pouvoirs publics et au sein des institutions aux niveaux national, infranational et local ont causé des ruptures dans les politiques ainsi que des pertes de mémoire institutionnelle, ce qui a perturbé les efforts visant à donner la priorité au Programme ;
- g) La langue représente un obstacle à la prise en compte et à la mise en œuvre, car de nombreux outils d'aide à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement des rapports nécessitent la maîtrise de l'anglais.

9. Néanmoins, les engagements forts pris à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, dont témoignent les résolutions adoptées, ainsi que l'engagement en faveur du Programme réaffirmé antérieurement par 87 États Membres lors de la réunion de haut niveau convoquée en avril 2022 par le Président de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès accomplis

² Bharat Dahiya et Ashok Das, *New Urban Agenda in Asia-Pacific: Governance for Sustainable and Inclusive Cities*, *Advances in 21st Century Human Settlements* (Singapour, Springer, 2020) ; *Regional Action Plan for the Implementation of the New Urban Agenda in Latin America and the Caribbean* (publication des Nations Unies, 2018) ; Commission économique pour l'Afrique, *Un cadre de mise en œuvre harmonisé pour le Nouveau Programme pour les villes en Afrique* (Addis-Abeba, 2020) ; « L'agenda urbain pour l'UE », disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/pact-of-amsterdam_fr.pdf.

dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes³ montrent que l'importance et le potentiel de l'urbanisation durable pour la réalisation des programmes mondiaux sont de mieux en mieux compris.

IV. Obstacles à la concrétisation des engagements pris au titre du Nouveau Programme pour les villes sur le terrain

10. Il importe certes de surmonter les obstacles à la prise en compte du Nouveau Programme pour les villes, mais la pierre de touche reste l'impact de sa mise en œuvre sur les populations et les communautés. Il ressort du *SDG 11 Synthesis Report 2023* que le monde est encore loin d'atteindre l'objectif de rendre les villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, ce qui indique que des obstacles entravent la mise en œuvre du Programme, sachant qu'il constitue le principal cadre d'action pour le volet urbain des objectifs de développement durable. À l'issue d'un examen approfondi mené aux fins de l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (A/76/639-E/2022/10) (le rapport quadriennal de 2022) et du *SDG 11 Synthesis Report 2023*, plusieurs obstacles transversaux à la réalisation du Programme sur le terrain ont été constatés et confirmés par les rapports nationaux sur le Programme.

11. Pour de nombreux pays, le fait que la gouvernance ne soit pas effectivement harmonisée sur plusieurs niveaux (notamment l'intégration limitée des politiques et l'insuffisance des capacités institutionnelles à tous les niveaux) constitue un obstacle important à l'application des principes du Programme sur le terrain. En effet, la Malaisie fait état d'un manque de coordination entre les organismes publics et d'autres parties prenantes, et le Cameroun signale des difficultés dans la coordination entre les différents départements ministériels et par conséquent un manque de cohérence entre les interventions. La responsabilité de la direction et du contrôle de l'application du Programme étant mal définie, sa prise en compte, sa mise en œuvre, le suivi et l'évaluation s'en ressentent.

12. Une planification et une gestion trop limitées du développement spatial urbain et territorial, ainsi que des cadres réglementaires insuffisants, représentent un autre obstacle majeur à l'application des principes du Programme sur le terrain. Par exemple, alors que le Kenya fait face à des discordances entre les lois régissant les zones urbaines, le Malawi est aux prises avec des instruments juridiques et des politiques incohérents. Par ailleurs, le Botswana fait état d'un manque de contrôle de la planification et de coordination de l'aménagement urbain entre les autorités locales. Le Programme espagnol pour les villes⁴ indique que les plans urbains rigides excessivement formalisés et nécessitant plus de quatre ans pour être révisés, une à trois années en moyenne étant nécessaires même pour apporter uniquement des modifications, constituent en eux-mêmes un obstacle.

13. Des difficultés sont également rencontrées dans la mise en œuvre en raison d'approches en matière de planification urbaine et de gestion, qui ne sont pas suffisamment inclusives et participatives. Par exemple, au Nigéria, les droits fonciers des habitants des taudis représentent un obstacle, tandis qu'au Malawi, des préoccupations sont soulevées concernant le manque de structures institutionnalisées pour la participation des communautés et des citoyens. Au Liban, les femmes musulmanes font face à des inégalités en matière de droits au logement en raison de lois de succession fondées sur le genre, qui sont le résultat de pratiques d'exclusion et d'institutions exclusives. Dans le Programme pour les villes du Pays basque 2050⁵, il est indiqué que le manque d'attention accordée aux réalités de la vie des femmes a conduit à un processus d'urbanisation qui a favorisé les inégalités de genre. Lors d'un forum urbain national sur le Nouveau Programme pour les villes organisé au Rwanda en 2019⁶, des préoccupations ont été émises quant au fait que les organes représentatifs ne reflétaient pas encore la société de manière proportionnelle et que les femmes et les jeunes étaient sous-représentés.

14. L'insuffisance du financement alloué pour appliquer les principes du Programme sur le terrain est un autre obstacle important, qui comporte différentes dimensions. Lors de la réunion de haut niveau tenue en avril 2022 pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la Présidente du Conseil économique et social a déclaré que le financement

³ Voir www.un.org/pga/76/wp-content/uploads/sites/101/2022/06/Final-HLM-on-NUA-PGA-Summary.pdf.

⁴ Voir www.aue.gob.es/en/what-spanish-urban-agenda.

⁵ Département de l'environnement, de la planification territoriale et du logement du Gouvernement basque, « Bultzatu 2050: urban agenda for the Basque Country ». Disponible à l'adresse suivante : www.euskadi.eus/contenidos/informacion/bultzatu_2050/es_def/adjuntos/bultzatu_2050/agenda_urbana_en.pdf.

⁶ Mathias Spaliviero *et al.*, « Third national urban forum: Rwanda 2019, implementing the New Urban Agenda ». Disponible à l'adresse suivante : gggi.org/wp-content/uploads/2019/03/FINAL-NUF_Rwanda_v06.pdf.

du Programme restait un obstacle majeur qui empêchait de remédier aux inégalités urbaines. En outre, comme indiqué par le Président de l'Assemblée générale à l'occasion de la même réunion, l'aide au développement extérieure ne saurait combler l'actuel déficit de financement. Par conséquent, il était important de mettre en évidence les obstacles au financement endogène. Selon le Plan d'action sous-régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les Caraïbes, le faible niveau d'imposition des biens fonciers, en partie dû au manque de données urbaines et de capacités de suivi, a limité la possibilité de collecter des recettes au niveau local. Cette conclusion était étayée par des données présentées par le Pérou, où la collecte insuffisante de taxes foncières, en raison de cadastres urbains périmés, et le calcul des montants sur la base de valeurs tarifaires rendent difficile le financement du développement urbain.

15. De nombreux pays mentionnent également des capacités techniques insuffisantes comme un obstacle à l'application des principes du Programme sur le terrain. De manière générale, les pays développés disposent d'environ un urbaniste pour 1 000 à 3 000 habitants, tandis que les pays en développement n'en ont qu'un pour près de 80 000 habitants⁷. Dans le Plan d'action sous-régional pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les Caraïbes, il est indiqué que le manque d'urbanistes professionnels qualifiés et l'absence de programmes comportant des processus intégrés de planification multisectorielle et multiniveaux pour le développement durable présentaient des obstacles majeurs. Ces constatations sont étayées par les résultats d'une enquête menée en 2018 sur la profession d'architecte dans les pays du Commonwealth⁸, qui révélaient des capacités professionnelles insuffisantes, en particulier dans les communautés et les nations les plus vulnérables ainsi que dans celles où l'urbanisation est la plus rapide.

16. Un examen des rapports d'activité nationaux sur le Programme fait clairement apparaître que les situations d'urgence provoquées par les changements climatiques et les crises connexes ont dépassé les capacités des pouvoirs publics, forçant ces derniers à répondre et réagir sans disposer de moyens suffisants pour appliquer le Programme de manière systématique. Il ressort des débats menés à l'occasion du Forum urbain mondial le plus récent, tenu à Katowice (Pologne) en 2022, et de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, tenue à Nairobi en 2023, que l'ampleur et la complexité croissantes des crises exigent une approche novatrice de la mise en œuvre du Programme, qui tire parti de la nécessité de faire face aux crises pour opérer un changement davantage porteur de transformation, comme cela a été le cas lors de la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)⁹.

17. Dans le *SDG11 Synthesis Report 2023*, il est noté que la lenteur, la stagnation et parfois le recul des efforts faits pour atteindre les cibles de l'objectif de développement durable 11 sont aggravés par l'augmentation des inégalités urbaines et de la fragmentation spatiale entre les régions. Dans sa stratégie locale de mise en œuvre du Programme, la Suède tient compte du fait que les inégalités augmentent dans les villes, non seulement dans les pays à faible revenu mais également dans les pays à revenu élevé en Europe¹⁰. Il faut donc chercher des solutions intégrées plus efficaces afin de remédier à ces inégalités. ONU-Habitat étudie différentes options dans le cadre de ses travaux normatifs et opérationnels, notamment l'initiative phare de régénération urbaine.

V. Obstacles à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

18. Les pays et les villes font face à des obstacles importants dans leurs activités de suivi et de communication sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Au cours du précédent cycle d'établissement des rapports (2018–2021), seuls 25 pays ont soumis des rapports d'activité sur la mise en œuvre du Programme suffisamment tôt pour pouvoir être pris en compte dans le rapport quadriennal de 2022. En août 2023, 40 pays avaient présenté des rapports d'activité sur le Programme¹¹, nombre d'entre eux ayant été reçus au cours de la période entre la publication du rapport quadriennal de 2022 et la réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme

⁷ ONU-Habitat, *World Cities Report 2022: Envisaging the Future of Cities (Rapport sur les villes dans le monde 2022 : envisager l'avenir des villes)* (Nairobi, 2022).

⁸ Dik Jarman, Peter Oborn et Joseph Walters, « Planning for rapid urbanization: survey of the architectural profession in the Commonwealth », 2018. Disponible à l'adresse suivante : https://issuu.com/comarchitect.org/docs/caa_survey_of_the_architectural_pro/6.

⁹ ONU-Habitat, *Cities and Pandemics: Towards a More Just, Green and Healthy Future (Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain)* (Nairobi, 2021).

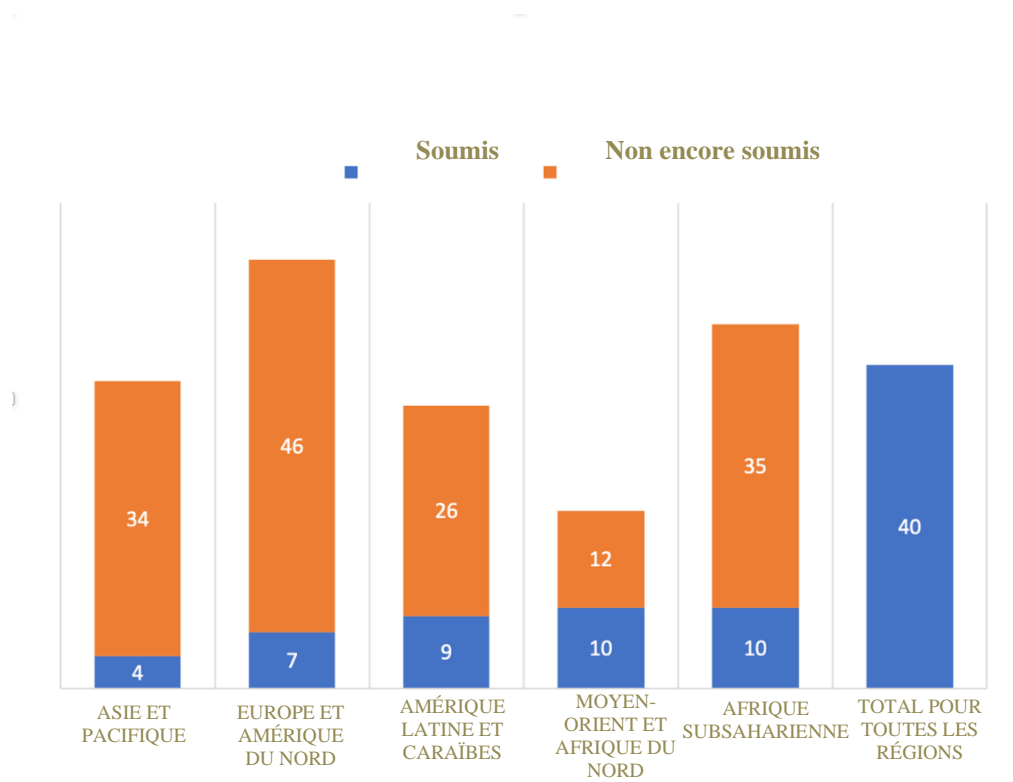
¹⁰ Elin Andersdotter Fabre, *Local Implementation of the SDGs and the New Urban Agenda: Towards a Swedish National Urban Policy* (Global utmaning, 2017).

¹¹ Voir <https://www.urbanagendaplatform.org/>.

pour les villes (voir figure 2). Comme indiqué dans le rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HSP/HA.2/5), des mesures sont nécessaires pour accroître la quantité ainsi que la qualité des rapports pour le prochain cycle d'établissement des rapports.

Figure 2

Situation actuelle (août 2023) en matière d'établissement des rapports, par région



19. Dans le cadre de l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du Programme, les pays connaissent les mêmes difficultés que celles dont on sait qu'elles se présentent lors de l'établissement de rapports sur la base de données factuelles aux niveaux local et national. Une analyse des activités menées par les pouvoirs publics locaux pour mettre en œuvre le Programme a révélé, outre un manque d'infrastructure de données pertinentes permettant de collecter, de traiter, d'interpréter et de visualiser des données urbaines, en particulier celles présentant un degré élevé de ventilation, que la plupart des agents disposaient de compétences et de capacités limitées pour assurer un suivi et établir des rapports concernant le Programme de manière efficace¹².

20. Comme il ressort des rapports sur la réalisation de l'objectif de développement durable 11, il existe encore des lacunes importantes en matière de données pertinentes. Le cadre mondial de suivi des zones urbaines, approuvé par la Commission de statistique en 2022, est destiné à combler ces lacunes. Les pays qui adoptent des approches adaptées à l'échelle locale pour la collecte de données à l'aide du modèle d'observatoire urbain ont une plus forte propension à établir des rapports sur le Nouveau Programme pour les villes et les objectifs de développement durable sur la base de données plus récentes et correctement ventilées¹³. Toutefois, il faut établir un lien plus étroit entre les objectifs du Programme et les priorités des spécialistes locaux. La plupart des bureaux de statistique nationaux ont fait part de préoccupations quant au nombre important d'indicateurs pour lesquels des données devaient être collectées, alors qu'il n'y avait eu pratiquement aucune augmentation du niveau des ressources pour financer ces travaux au cours des sept années écoulées depuis l'adoption du Programme en 2016. La double charge liée au nombre élevé d'indicateurs et au manque persistant de financement est alourdie par les difficultés rencontrées dans la coordination des différents partenaires de l'écosystème des données urbaines, notamment les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et le grand public.

¹² ONU-Habitat, « From agenda to action: implementation of the New Urban Agenda across global contexts » (publication à paraître prochainement).

¹³ Voir https://unhabitat.org/sites/default/files/2020/06/status_of_human_settlement_statistics.pdf.

21. La majorité des rapports d'activité nationaux ont fait état d'avancées dans les politiques urbaines nationales mais le nombre des pays qui ont eu recours au processus d'établissement des rapports sur le Programme pour mettre en place, évaluer ou mettre à jour leur propre politique urbaine nationale était très faible. Les directives concernant l'établissement des rapports sur le Programme, qui ont été élaborées en application de la résolution 71/256 de l'Assemblée générale, préconisaient que les comités nationaux pour l'habitat et les forums urbains nationaux participent à l'établissement des rapports sur le Programme. Cependant, sur l'ensemble des pays qui ont soumis des rapports nationaux, un seul a indiqué avoir utilisé son forum urbain national pour examiner sa mise en œuvre du Programme. Un exemple positif est donné par le Rwanda, dont la mise en œuvre du Programme a fait l'objet d'un examen lors du troisième forum urbain national tenu en 2019¹⁴.

22. Selon le rapport *Global State of National Urban Policy 2021 (État des politiques urbaines nationales dans le monde)*¹⁵, seulement 60 % des pays reconnaissent que des politiques urbaines nationales sont indispensables pour réaliser le Programme. Toutefois, les types de données sur l'urbanisation qui sont nécessaires pour formuler une politique urbaine nationale efficace sont étroitement liés aux indicateurs du cadre mondial de suivi des zones urbaines. Ce lien entraîne des synergies naturelles entre les processus d'élaboration des politiques urbaines nationales et l'établissement des rapports sur le Programme. De plus, la valeur des rapports est limitée si ceux-ci ne sont pas intégrés dans des processus permettant aux parties prenantes de réfléchir aux messages véhiculés ainsi que d'en tirer des enseignements.

VI. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

23. Depuis 2016, ONU-Habitat a aidé les États Membres à surmonter les obstacles à l'intégration du Programme dans les politiques et cadres de planification nationaux et infranationaux, à traduire ses principes en impact positif pour les populations et les communautés ainsi qu'à faire rapport sur sa mise en œuvre. Cet appui est conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de l'Assemblée d'ONU-Habitat, ainsi qu'aux résolutions prioritaires connexes, notamment concernant le logement, le climat, l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et les villes intelligentes. Sont également prises en compte les recommandations visant à accélérer l'application du Programme formulées dans le rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HSP/HA.2/5) présenté plus tôt en 2023 lors de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

24. Pour résoudre les problèmes de prise en compte recensés dans le présent rapport, ONU-Habitat, en plus d'aligner son appui programmatique et technique sur les priorités susmentionnées, mettra l'accent sur la mise en place d'outils et de services normatifs plus accessibles et adaptés aux contextes locaux. Il s'agira notamment de la numérisation d'outils et de produits associés pour l'apprentissage en ligne, afin de veiller à ce que ceux-ci soient utilisables à tous les niveaux de gouvernement et par toutes les parties prenantes, en accordant une attention particulière aux autorités locales et aux spécialistes de la planification urbaine, en vue de rapprocher les connaissances et les pratiques mondiales, nationales et locales. ONU-Habitat continuera également de mettre à profit ses travaux concernant les politiques urbaines nationales pour faire progresser la prise en compte du Programme. À l'heure actuelle, ONU-Habitat élabore de nouvelles orientations sur la manière dont il convient d'utiliser les forums urbains nationaux de manière efficace pour appuyer l'établissement de rapports sur le Programme.

25. Afin de surmonter les difficultés rencontrées dans la traduction des principes du Programme en impact positif sur le terrain, il est essentiel de cerner et de combler les lacunes en matière de capacités institutionnelles et individuelles, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. ONU-Habitat continuera de mettre en œuvre sa stratégie de renforcement des capacités inspirée de la résolution 1/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, intitulée « Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Cette stratégie repose sur les efforts d'ONU-Habitat visant à renforcer la sensibilisation et les capacités au moyen de plusieurs documents d'orientation et plateformes, comme le *Nouveau Programme pour les villes illustré*¹⁶, la publication intitulée « Leading change: delivering

¹⁴ Mathias Spaliviero *et al.*, « Third national urban forum: Rwanda 2019, implementing the New Urban Agenda ».

¹⁵ Voir <https://unhabitat.org/global-state-of-national-urban-policy-2021>.

¹⁶ Voir https://unhabitat.org/sites/default/files/2022/12/nua_illustrated_fr_draft7_0_8.pdf.

the New Urban Agenda through urban and territorial planning »¹⁷ et la Plateforme du Programme pour les villes¹⁸.

26. Pour relever les défis liés à l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du Programme, ONU-Habitat cherche des moyens d'harmoniser les ensembles d'indicateurs des objectifs de développement durable, du Programme et d'autres programmes mondiaux ainsi que de réduire la charge de travail liée aux rapports en donnant la possibilité de communiquer des points de la situation depuis les précédents rapports nationaux. Il peut également s'agir du déploiement à grande échelle du cadre mondial de suivi des zones urbaines moyennant une assistance technique et un renforcement des capacités. ONU-Habitat fournira également des orientations sur la façon dont les États Membres peuvent tirer parti de la mise en œuvre du Programme et faire rapport sur ses avantages dans le cadre de la mise en œuvre d'autres programmes mondiaux et de l'établissement de rapports à leur sujet (par exemple, objectifs de développement durable, examens nationaux volontaires, contributions déterminées au niveau national et Accord de Paris).

27. Le site Web de la Plateforme du Programme pour les villes créé par ONU-Habitat peut être encore affiné pour devenir un espace convivial et accessible à toutes les parties prenantes concernées par les questions urbaines, qui aide à intégrer le Programme dans les politiques et les cadres de planification nationaux et infranationaux, à traduire les principes en impact positif pour les populations et les communautés et à établir des rapports sur la mise en œuvre du Programme. La Plateforme héberge déjà une base de données sur les meilleures pratiques et donne accès à des outils et des orientations, au site Web d'apprentissage « Learn » d'ONU-Habitat ainsi qu'à de nombreux rapports sur la mise en œuvre du Programme partagés par les États Membres et d'autres parties prenantes. ONU-Habitat poursuivra l'amélioration de la Plateforme au moyen de fonds préaffectés, afin d'en faire un espace convivial pour le partage des connaissances, l'apprentissage et l'établissement de rapports.

VII. Feuille de route en vue du prochain examen quadriennal de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en 2026

28. Comme indiqué dans le Nouveau Programme pour les villes, l'examen quadriennal du Programme prévu en 2026 est un examen à mi-parcours qui est essentiel pour dresser un bilan des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme depuis son adoption et définir les mesures supplémentaires à prendre pour surmonter ces difficultés. Il faudra, par conséquent, que l'examen quadriennal de 2026 repose sur des données et des informations plus détaillées pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme, et pour que les conclusions d'une évaluation puissent être prises en compte au cas où il conviendrait d'ajuster les objectifs du Programme ou les méthodes de mise en œuvre.

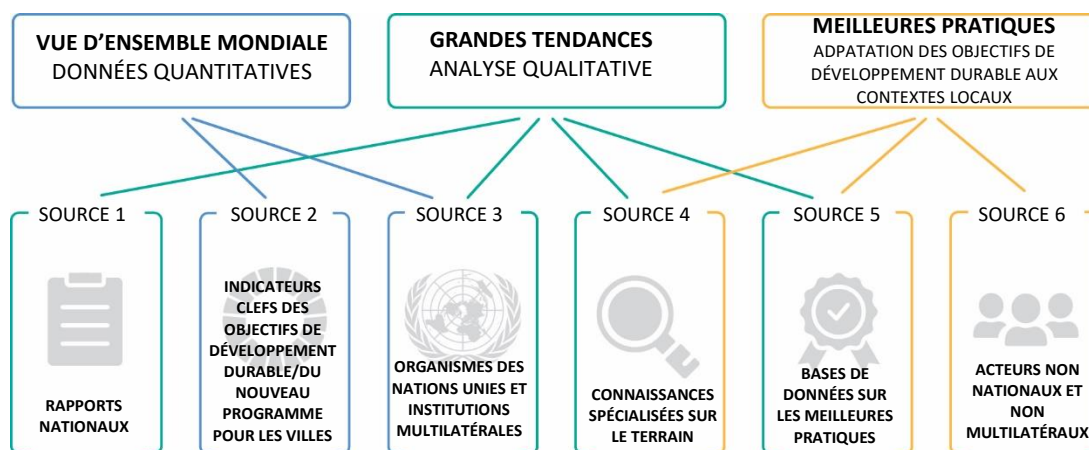
29. Les préparatifs du prochain examen quadriennal du Programme en 2026 comporteront quatre phases distinctes, commençant par une période de deux ans durant laquelle des informations seront recueillies auprès des six sources définies dans la méthode d'établissement des rapports présentée ci-après (voir figure 3). Outre les rapports nationaux et régionaux, l'examen de 2026 puisera dans d'autres sources, comme la base mondiale de données urbaines liée au cadre mondial de suivi des zones urbaines, des rapports et des pratiques partagés sur la Plateforme du Programme pour les villes ainsi que des contributions de toutes les parties prenantes concernées par les questions urbaines. À l'issue de la période considérée, ces informations seront utilisées pour l'établissement de deux rapports : un rapport détaillé présentant une vue d'ensemble mondiale, les grandes tendances et les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre du Programme, et une version officielle plus condensée pour le rapport du Secrétaire général en 2026.

¹⁷ Voir <https://unhabitat.org/leading-change-delivering-the-new-urban-agenda-through-urban-and-territorial-planning>.

¹⁸ Voir www.urbanagendaplatform.org/.

Figure 3

Les six sources d'information de la stratégie d'établissement des rapports



30. De plus, une approche progressive, ouverte et transparente de l'établissement des rapports sera adoptée pour le cycle d'examen de 2026, ce qui permettra de procéder à des analyses et à des échanges avec les parties prenantes et les partenaires liés à chacune des six sources d'information tout au long de la période considérée, à compter de 2023. Il faudra donc tirer parti des grandes manifestations et des forums multilatéraux, à partir de maintenant et jusqu'à la fin du cycle d'examen, pour faire rapport sur le Programme. En outre, ONU-Habitat encourage la communication de points de la situation sur le fond faisant suite aux précédents rapports d'activité nationaux. La date limite de soumission des rapports nationaux devant être pris en compte pour le rapport quadriennal de 2026 est fixée au troisième trimestre de 2025.

VIII. Conclusions

31. La mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes se heurte à un nombre considérable d'obstacles, comme explicité dans le présent rapport. L'urgence et les avantages d'une accélération de la mise en œuvre du Programme sont largement reconnus. Lors de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, plus de 40 % des représentants de la région de l'Afrique et de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont évoqué, dans leurs déclarations en séance plénière, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme.

32. De plus, lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Programme, des engagements forts ont été pris pour revenir sur la bonne voie vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Cinq domaines d'action concernant les engagements ont été définis sur la base des déclarations faites par 87 États Membres et l'attention a été appelée sur sept recommandations concernant les mesures à prendre et les orientations générales à suivre (voir document HSP/HA.2/5). Il s'agit d'axes importants pour renforcer la mise en œuvre et l'impact du Programme.

33. Pour surmonter les obstacles à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes décrits dans le présent rapport, il convient de prendre des mesures mûrement réfléchies et de grande ampleur aux niveaux régional, national et infranational. ONU-Habitat a un rôle central à jouer à cet égard et peut faire fond sur l'appui qu'il apporte déjà à la mise en œuvre du Programme. Toutefois, les obstacles étant nombreux et de taille, il doit accroître cet appui dans le cadre de son plan stratégique actuel (jusqu'en 2025) et au-delà (2026–2029). L'urgence s'explique par la nécessité impérieuse d'accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 11. L'intensification des activités visant à faire avancer le Nouveau Programme pour les villes, qui est le principal cadre de mise en œuvre, exige aussi d'accélérer la réalisation de l'objectif 11 et favorisera en même temps la réalisation de nombreux autres objectifs de développement durable.